



Demande de Régulation de charges.

Par **caveseeds**, le **03/08/2013** à **18:33**

[fluo]bonjour[/fluo]
mon ancienne agence me demande une règle de + 1000 euros car après analyse, cela correspond en partie à la régularisation du chauffage de 2010-2011 et de l'augmentation du gaz. ils ont demandé au syndic si il n'y avait pas erreur, le syndic leur a indiqué que le décompte était exact. l'agence me propose de payer en plusieurs fois, mais j'aimerais savoir quel sont mes droits car je trouve la note assez salée. merci.

Par **Lag0**, le **03/08/2013** à **19:07**

Bonjour,
Que la note soit ou pas salée n'est pas l'important, l'important est, cette somme est-elle ou non justifiée.
Si effectivement, vous avez consommé 1000€ de plus que les provisions versées, vous ne pourrez pas échapper au paiement et le bailleur est sympa de vous proposer un étalement car il n'y est pas obligé.
Il vous faut donc examiner les documents qui vous ont été remis, demander éventuellement à consulter les justificatifs (factures) et voir s'il n'y a pas d'erreur.